

Direction Générale des Ressources Humaines

RAPPORT DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU
PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAPET)

SECTION ÉCONOMIE ET GESTION

OPTION : COMPTABILITÉ ET FINANCE

Concours interne

Session 2011

SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

STATISTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

REMARQUES DU JURY

1- PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE :

DROIT, MANAGEMENT ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE

2- DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE :

SCIENCES ET TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ et FINANCE

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

STATISTIQUES

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

ANNEXE 1 : Sujet de l'épreuve d'admissibilité

Président du jury :

Monsieur Jean-Michel PAGUET, Inspecteur général de l'éducation nationale, Économie et gestion

Vice-Présidente:

Madame Isabelle VERRIÈRES, IA-IPR Économie et Gestion, Rectorat de Bordeaux

Correcteurs et interrogateurs :

Madame Sophie BECCUCCI-SERRA, lycée Gustave Eiffel, Bordeaux (33)

Madame Marie BOUCHERON, lycée Marcelin Berthelot, Pantin (93).

Madame Nora BOUGUERA, Lycée Voillaume, Aulnay (93)

Monsieur Cédric BRUNNARIUS, lycée Jacques Prévert, Taverny (95)

Madame Véronique CARRON, Lycée Raymond Naves, Toulouse (31)

Madame Maria-José CHACON SANZ, lycée Michel Ange, Villeneuve la Garenne (92)

Madame Isabelle CHEDANEAU, Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers (86)

Monsieur Marc CHONOWSKI, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Madame Françoise DEUERLING, Lycée François Mauriac, Bordeaux (33)

Madame Françoise JAOUEN, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Madame Nathalie LE GALLO, Lycée Vial, Nantes (44)

Monsieur Stéphane MARESSE, Lycée Emile Combes, Pons (17)

Monsieur François MARTY, Lycée André Lurçat, Maubeuge (59)

Madame Catherine MENDOUSSE, lycée Condorcet, Bordeaux (33)

Madame Brigitte MOULLET, Lycée Ampère, Lyon (69)

Madame Dominique PAGNOT, Lycée Jean Lurçat, Paris (75)

Monsieur Jérôme SIRONNEAU, lycée Paul Robert, Les Lilas (93)

Monsieur Patrick THIERRY, Lycée Vial, Nantes (44)

Madame Chantal TINE, Lycée Pierre d'Aragon, Muret (31)

Madame Amélie ZURITA, Lycée Parc Chabrières, Oullins (69)

Professeur de l'enseignement privé :

Monsieur Frédéric PETIT, Lycée Saint-Vincent de Paul, Bordeaux (33)

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET	CAER
Inscrits	241	113
Présents lors de l'épreuve d'admissibilité	81	32
Admissibles	7	12
Barre de l'admissibilité	10	6,5
Postes budgétaires	3	5
Admis	3	5
Liste complémentaire	/	/
Barre de l'admission	9,25	12,5

I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE STATISTIQUES

Moyenne générale sur l'épreuve : 5,7 / 20

Moyenne de la partie économie-droit : 6,2 / 20

Moyenne de la partie de spécialité: 5,5 / 20

Note obtenue par le premier admissible : 15,5 / 20

Note obtenue par le dernier admissible : 6,5 / 20

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
effectifs	47	45	11	5	3	2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le sujet de l'épreuve scientifique et technique comporte deux parties distinctes et indépendantes :

- une partie économique et juridique qui couvre les trois champs disciplinaires (droit, management et économie générale), dont il convient de traiter les questions distinctement ;
- une partie portant sur le champ des sciences de gestion et des techniques correspondant à l'option « comptabilité et finance » qui comporte plusieurs dossiers indépendants ou non. Les questions peuvent porter sur des savoirs scientifiques, des savoirs méthodologiques et/ou sur des applications dans les champs disciplinaires de la gestion, des outils de gestion, des technologies de l'information.

Pour espérer réussir cette épreuve, non seulement le traitement des deux parties est indispensable, mais la réponse à l'ensemble des dossiers reste incontournable. Les questions posées et les thèmes à aborder renvoient en effet à des concepts fondamentaux et des démarches qu'un enseignant en économie gestion ne peut ignorer pour démontrer un niveau scientifique en phase avec les enseignements visés. L'objectif de cette épreuve d'admissibilité est donc bien de vérifier le degré de maîtrise de ces concepts et toute non réponse est donc considérée comme une lacune, y compris parfois dans des domaines scientifiques qui à priori ne relèvent pas stricto sensu de la spécialité choisie.

La gestion du temps est également un élément déterminant pour réussir cette épreuve. Compte tenu de la longueur du sujet de cette session, la maîtrise des démarches, une aisance dans leur mise en œuvre, étaient des éléments essentiels pour espérer répondre au plus grand nombre de questions et réussir cette épreuve.

S'agissant d'un concours interne, une partie importante de l'évaluation pourrait être réservée à la didactique et à la pédagogie. En effet, si la réflexion didactique et pédagogique est l'objet essentiel de l'épreuve d'admission, cette maîtrise de la didactique de la discipline et des savoirs pédagogiques ne peut être évaluée en dehors des contenus scientifiques sans lesquels toute réflexion pédagogique opérationnelle n'aurait pas véritablement de sens.

REMARQUES DU JURY

Champ de l'économie, du management et du droit

Il est important de rappeler le statut de l'économie et du droit dans un concours. Tout d'abord, ces champs disciplinaires sont susceptibles d'être enseignés par tout professeur d'économie et gestion. Ensuite, ils constituent le cadre d'une réflexion sans lequel toute analyse, toute action spécialisée d'un domaine de gestion ne saurait trouver véritablement de sens. Les maîtriser, c'est être en capacité de mettre en perspective les décisions de gestion proposées dans un contexte économique, juridique et organisationnel.

Commentaires sur le fond

Le sujet d'économie abordait le thème de la relation entre croissance économique et TIC et posait la question du rôle des pouvoirs publics dans ce cadre. Il s'appuyait sur un document choisi parmi les publications de l'OFCE ainsi que sur un rapport de la Commission Européenne. La question posée devait permettre d'évaluer la capacité du candidat à présenter les différents moyens d'action des pouvoirs publics en vue de favoriser le développement des TIC. Le rôle des TIC dans la croissance était un postulat de base à maîtriser mais dont le développement n'était pas attendu. Les connaissances requises faisaient appel au programme d'économie de BTS. Les notions de TIC et de croissance devaient être définies, l'enjeu du sujet dans le cadre européen actuel mis en avant. Seuls quelques candidats ont su finement montrer l'enjeu de la question et construire une analyse argumentée des moyens envisagés. Le traitement du sujet exigeait de s'interroger sur l'influence des TIC sur la croissance économique afin de montrer la nécessité de l'intervention de l'État sur le développement et la diffusion des TIC. Cette justification pouvait être argumentée par la présence d'externalités positives, le caractère de bien public associé à l'innovation ou encore une référence aux théories de la croissance endogène. Il était nécessaire de détailler les différents moyens d'action de l'État en tant que producteur, protecteur ou incitateur dans le cadre d'un marché imparfait. En effet, plusieurs moyens d'intervention pouvaient être développés : interventions directes par la recherche publique, collaboration entre pays (politique commune en Europe), élaboration d'un cadre réglementaire avec par exemple la protection de la propriété intellectuelle (brevets et logiciels), la création de normes afin de favoriser la coordination ou la recherche d'économies d'échelles et création d'incitations fiscales ou autres. L'argumentation devait être structurée en faisant référence à des concepts pertinents au choix du candidat, même si plusieurs d'entre eux étaient des incontournables. Les documents viennent en appui des connaissances personnelles, or de nombreux candidats ont été fortement enclins à se limiter à une paraphrase des documents.

Le management abordait également le thème des TIC et posait la question de leur rôle dans la coordination des organisations. La réponse devait reposer sur le besoin de coordination et non pas simplement celui de communication, confusion fréquemment notée lors de la correction des copies. Cependant, la réponse ne pouvait pas porter sur l'intérêt des TIC pour l'organisation de façon générale : on attendait qu'elle soit reliée à son importance dans la coordination.

Quelques candidats ont su mobiliser leurs connaissances afin de démontrer en quoi les TIC pouvaient permettre de faciliter la coordination avec les acteurs internes et éventuellement avec les partenaires externes.

Une réponse nuancée était attendue (avantages mais aussi limites).

Le traitement du sujet exigeait, là encore la définition des termes essentiels du sujet afin de poser la nécessité d'une coordination au sein des organisations. Le rôle des TIC dans la coordination peut être abordé en montrant l'impact sur les structures, sur un fonctionnement par processus, ou par projet. Le programme de BTS offre suffisamment de notions, concepts et références théoriques susceptibles de soutenir une argumentation. Les limites à ce rôle apparaissent avec les risques potentiels de l'utilisation des TIC : coûts, formation insuffisante, dégradation des relations humaines, résistance au changement ...

La partie juridique portait sur l'immatériel et la protection de la personne dans les relations employeurs-salariés. En termes conceptuels, elle interrogeait le pouvoir de contrôle de l'employeur, son extension en principe à tous les fichiers contenus dans l'ordinateur mis à la disposition des salariés par l'entreprise, ainsi que les limites envisagées. Au-delà, l'arrêt proposé dans le sujet mobilisait la notion de « présomptions ». Cette notion devait être définie tout en justifiant leur rôle en l'espèce. L'arrêt de la Cour de Cassation, fournissait une base solide pour étayer la réflexion avec notamment l'exposé des motifs.

Les candidats devaient faire apparaître la nécessaire protection des salariés (respect vie privée sur le lieu de travail) parallèlement au pouvoir de direction du chef d'entreprise (liberté du commerce et de l'industrie, droit de propriété...). La troisième branche du moyen énonce qu'en principe (art. 1315 c.civ) la charge de la preuve pèse sur le demandeur (ici le salarié). En droit des licenciements, il appartient à l'employeur d'alléguer les faits sur lesquels il fonde sa décision de rupture, faits qui sont ensuite soumis au débat contradictoire des parties (art. L1235-1 c.trav).

Les membres du jury ont relevé globalement un manque de connaissances ou une maîtrise insuffisante des concepts juridiques de base ou encore de l'analyse d'un problème de droit. Certains candidats se sont démarqués par une réponse pertinente aux questions grâce à une analyse rigoureuse de l'arrêt et un raisonnement juridique approprié.

D'une manière plus générale les correcteurs déplorent des réponses ressemblant davantage à des discussions confuses ou s'éloignant du sujet qu'à des exposés structurés autour des notions et références théoriques essentielles et argumentées.

Commentaires sur la forme

Les candidats doivent faire preuve de rigueur dans l'expression : vocabulaire adapté, syntaxe, grammaire et orthographe corrects, phrases construites et réponses structurées. La forme défailante nuit souvent à la clarté du fond.

Le jury invite les candidats à soigner la présentation générale de leurs copies, puisqu'il s'agit là d'une exigence minimale que tout enseignant doit avoir vis à vis de ses élèves/étudiants. Ils ne doivent pas oublier que leur travail est destiné à être lu : il doit permettre de mesurer la connaissance des disciplines et évaluer les compétences pédagogiques.

Remarques

Si certains candidats arrivent à exprimer leurs idées avec rigueur, la réflexion globalement n'est pas assez poussée. Le peu de références théoriques et le manque d'analyse est un handicap pour traiter convenablement le sujet. Le jury constate également qu'il y a trop de développements structurés non traités ou non terminés. La méthodologie de l'argumentation structurée n'est pas assez maîtrisée dans l'ensemble, c'est-à-dire qu'un grand nombre de candidats confondent opinions ou exemples avec des arguments d'autorité.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le champ de l'épreuve est relativement étendu ; le sujet proposé le couvre largement. La présentation à un concours de recrutement constitue un investissement lourd. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect de quelques recommandations qui méritent d'être mises en exergue.

Sur la forme les candidats futurs ont intérêt à :

- prendre le temps de bien lire les questions ;
- éviter de réécrire les questions sur la copie avant d'y répondre ;
- répondre systématiquement à l'ensemble des questions. Il s'agit d'organiser le temps imparti. Une partie très bien traitée au détriment des autres n'apporte pas de compensation en termes de barème ;
- soigner orthographe et syntaxe, ainsi que la présentation de la copie ;
- s'entraîner à l'épreuve en temps limité ;

- ne pas rédiger d'introduction concernant la résolution d'un cas pratique en droit. Cela n'est pas valorisé alors que le temps imparti est déjà assez court. Il faut simplement répondre aux questions posées.

Sur le fond, les membres du jury conseillent aux candidats de :

- préparer cette épreuve à partir des référentiels et programmes afin d'identifier les concepts à maîtriser. Il est rappelé avec force que le niveau requis est au minimum celui d'une licence, ce qui signifie pour de nombreux candidats une impérieuse actualisation des connaissances (cette remarque vaut également pour la partie de spécialité de cette épreuve) ;
- travailler les fondamentaux pour s'assurer de maîtriser les concepts juridiques, les théories des organisations et les théories économiques de base ;
- structurer convenablement le développement en respectant la méthodologie de cet exercice, et notamment l'introduction (accroche - définition - problématique - annonce du plan) ;
- développer une argumentation pertinente et objective ;
- se tenir en permanence au courant de l'actualité qui peut servir de support à une démonstration ou à une argumentation ;
- ne négliger en aucune manière cette partie d'économie droit et management, qui sera une matière de base de leur enseignement.

II – OBSERVATIONS SUR LA PARTIE SCIENCES ET TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET FINANCE

1 - Concernant le fond

L'étude proposée aux candidats portait sur un groupe industriel agroalimentaire intégrant plusieurs filiales chacune étant concentrée sur une activité spécifique. Les candidats devaient se situer dans une filiale afin de conduire une réflexion à partir de la mise en œuvre de concepts et démarches en référence avec l'option choisie. Le sujet comportait 4 dossiers rigoureusement indépendants.

Dossier 1 – Consolidation et évaluation

Les questions portaient notamment sur le périmètre de consolidation et la problématique de l'évaluation d'une filiale à partir de son actif net.

Ce dossier, sans difficultés particulières, a néanmoins été traité de façon trop approximative par un grand nombre de candidats et laisse apparaître des lacunes inquiétantes pour des candidats se destinant à un enseignement sur cette spécialité et même plus simplement sur des notions telles que le type de contrôle qu'une maison mère peut exercer vis-à-vis de filiales ou le périmètre de consolidation.

Dossier 2 – Comptabilité financière et fiscalité

Les candidats devaient successivement étudier au niveau comptable :

- des opérations courantes relatives aux immobilisations (acquisition et cession)
- des opérations d'inventaire (amortissements, dépréciations, provisions)
- des opérations plus spécifiques telles qu'un abandon de créance et un cas de limitation de provision pour perte de change.

Au niveau fiscal, les questions ont porté sur la TVA (détermination de la TVA à payer), sur les modalités d'imposition des dividendes ainsi que sur l'IS (écarts de conversion et provision de perte de change)

Le jury note que la partie relative à la TVA a été la mieux traitée du dossier. En revanche, il s'étonne de graves lacunes en matière de comptabilité financière, notamment sur le coût d'acquisition et l'amortissement des immobilisations ou en fiscalité sur le traitement fiscal des écarts de conversion actif et des provisions pour perte de change en matière d'IS.

La question relative à l'étude de l'imposition des dividendes met en évidence les difficultés rencontrées par de nombreux candidats pour expliquer et distinguer clairement les différents cas.

Par ailleurs, les candidats n'ont pas toujours su exploiter judicieusement l'aide fournie (Annexe 4)

Dossier 3 – Contrôle de gestion

Ce dossier s'articulait essentiellement autour d'un travail de programmation linéaire d'une part, et d'une étude portant sur un projet d'investissement d'autre part.

Le jury constate que si la programmation linéaire a semblé surprendre certains candidats, ces derniers ont souvent cependant montré de réelles qualités de réflexion dans la recherche des programmes de production. L'originalité du calcul de la marge sur coût variable a de toute évidence déstabilisé de nombreux candidats. Pourtant, cette question visait à évaluer la capacité des candidats à utiliser ce concept fondamental pour répondre à un problème de gestion.

L'étude du projet d'investissement ne présentait pas de difficultés particulières. Cette partie a été dans l'ensemble plutôt bien traitée malgré une approche parfois peu rigoureuse de quelques candidats. Là encore la clarté de l'exposé a été déterminant pour apprécier le niveau de compréhension de la démarche

Ce dossier faisait également l'objet de questions de réflexion qui n'ont malheureusement pas souvent trouvé de réponses. Le jury rappelle aux candidats l'importance de l'analyse de l'information de gestion produite.

Dossier 4 – Analyse du système d'information

Le dernier dossier proposait en particulier :

- une analyse du modèle conceptuel de données (compréhension et interprétation)
- une exploitation de la base de données (contrainte d'intégrité référentielle et requêtes SQL)
- un algorithme à présenter

Le jury est globalement satisfait de l'analyse qui a été faite du MCD mais déplore le manque de connaissances dans la syntaxe du langage SQL.

L'écriture de l'algorithme a souvent posé problème aux candidats. Le manque de temps peut être une explication, un manque de préparation en est une autre.

En conclusion, si le sujet était difficile à traiter dans le temps imparti, il permettait aux candidats bien préparés de valoriser leurs connaissances ; le jury regrette les impasses particulièrement pénalisantes sur des points essentiels du programme.

2 - Concernant la forme

Le jury remarque une qualité globalement satisfaisante des productions. Certaines copies révèlent néanmoins des faiblesses récurrentes en matière de rédaction, d'orthographe et de présentation.

Il est rappelé aux candidats que la rigueur apportée témoigne de compétences pédagogiques essentielles auxquelles le jury porte une attention particulière.

Une bonne copie est structurée (l'identification des dossiers et des questions doit être aisée), argumentée et justifiée (les calculs doivent être présentés et des commentaires, même synthétiques sont attendus).

3 – Conseils aux candidats

Sur le fond :

Le sujet 2011 était conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences.

Les candidats doivent pour cette raison :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes officiels est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances, d'organiser un programme de travail adapté et de s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets possible (traiter des sujets de DCG peut s'avérer efficace) ;
- s'assurer de maîtriser les concepts fondamentaux de la spécialité et les outils de gestion. Il n'est pas envisageable d'assurer les enseignements de la spécialité sans des connaissances suffisantes ;
- s'enquérir de l'actualisation permanente des savoirs associés et des compétences mobilisées en entreprise. Il convient pour ce faire de s'entraîner régulièrement à la présentation de savoirs précis et à la mise en œuvre des techniques adéquates, dans le cadre d'une épreuve en temps limité.

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer une stratégie de traitement des dossiers ;
- d'optimiser la gestion du temps : il est essentiel de rappeler que le candidat doit s'attacher à traiter un maximum de questions ;
- répondre aux questions de manière concise, mais rigoureuse et structurée, afin de ménager du temps pour aborder l'ensemble des questions, sans négliger les derniers sous-dossiers ou les questions portant sur l'étude du système d'information ;
- s'abstenir de rédiger une introduction et/ou une conclusion générale qui ne sont pas valorisées dans le barème ;
- ne pas chercher la perfection dans les parties rédactionnelles : elle est impossible à atteindre dans le temps imparti et risque de compromettre le reste du sujet.

De manière générale, trop de copies, pour un tel concours, comportent de nombreuses fautes d'orthographe, une syntaxe s'approchant davantage de l'oral quotidien que d'un écrit soutenu.

II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	7	12
Candidats présents	6	12
Moyenne des candidats		
Barre de la liste principale	9,25	12,5
Moyenne des candidats admis		

Répartition des notes

	N<5	5<N<8	8<N<10	10<N<12	12<N<15	N>15
effectifs	1	4	3	1	2	7

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (dont exposé : quarante minutes maximum, entretien : vingt minutes maximum) ; coefficient 2.

Compléments

Rappel : il est également possible de fournir au candidat un sujet sans annexe ou un sujet comportant un ou plusieurs documents ayant servi à l'évaluation d'une séquence d'enseignement (sujet d'un devoir, résultats obtenus par les élèves, extraits de copies, etc....) et de le conduire soit à émettre un diagnostic sur l'évaluation, soit à reconstituer la leçon ayant servi de base à cette évaluation. La documentation annexée peut aussi décrire une leçon déjà réalisée dans le but d'imaginer les contours d'une séquence ultérieure de synthèse, ou d'un réinvestissement ou d'une consolidation.

L'exploitation pédagogique des thèmes a pour cadre la classe de Terminale de la série Sciences et Technologies de la Gestion, spécialité Comptabilité et Finances d'Entreprise.

Mais il est aussi demandé de prolonger la réflexion vers les sections de techniciens supérieurs.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé.

Les compétences à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat doit préciser :

- les objectifs poursuivis,
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports,
- les outils utilisés, notamment les technologies de l'information et de la communication,
- l'évaluation prévue,
- les différences d'approche et les apports complémentaires nécessaires pour aborder le thème dans une section de techniciens supérieurs Comptabilité et Gestion des Organisations.

Le questionnement du jury permet ensuite durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion. L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique (pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation...);
- la connaissance de l'environnement professionnel (évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle...);
- la connaissance de la discipline (connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation...).

Cet entretien est l'occasion de mettre en œuvre les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice.

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de cette session, et en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des deux sujets suivants :

- **L'analyse du bilan : structure et équilibre financier**
- **Le comportement des charges en relation avec le niveau d'activité**

Les candidats prêtent majoritairement une attention particulière au respect des différentes étapes du déroulement de l'épreuve. La communication orale est d'un bon niveau. Des candidats ont su produire d'excellentes prestations tant lors de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :

- une maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline) ;
- une démarche didactique, pragmatique et critique quant à l'utilisation des supports donnés ;
- un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- des démarches illustrées de façon très concrète ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité ;
- des propositions articulant des concepts, démarches avec un objet d'étude ;
- des applications proposées réalistes (minutage, supports, réactions des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une réflexion quant au rôle des traces écrites, les conditions de leur production ;
- le rôle de l'évaluation dans la progression des élèves ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des TIC dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;

- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une réflexion sur la possibilité d'intégration du thème proposé dans l'évaluation à l'examen (étude, projet notamment) ;
- une capacité de réflexion sur les conditions de remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- un potentiel d'écoute et d'adaptation.
- une bonne prise en compte des remarques du jury

Le jury a regretté pour certains candidats :

- un exposé se limitant à une « récitation » du programme appris par cœur sans en voir la cohérence et qui donne lieu à un exposé stéréotypé sans conviction ;
- des thèmes exposés de manière linéaire sans dégager une problématique, des thèmes partiellement traités ;
- une utilisation des TIC sans connexion réelle avec le thème proposé, sans vision organisationnelle ;
- une réflexion pédagogique insuffisante qui donne lieu à des stéréotypes non réellement exploitables en classe ;
- des prestations mettant en évidence une absence de réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'apprentissage ;
- des réponses aux questions du jury non développées et non argumentées ;
- une tendance à multiplier les illustrations par des cas d'entreprises avec des problématiques différentes entraînant une difficulté d'analyse pour les élèves ;
- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité (trésorerie, bilan).

Le jury conseille aux candidats

Pour une préparation optimale à l'esprit de l'épreuve...

- D'aller voir le fonctionnement d'une classe de Terminale tant en économie-droit, management qu'en comptabilité et s'entretenir avec des collègues. Cette démarche permettrait d'observer la mise en œuvre d'une « démarche technologique » et des transversalités entre les différents champs disciplinaires.
- De connaître les enjeux de la filière STG et notamment ceux liés à la poursuite d'études : réflexion, prise de notes, organisation du travail.
- De comprendre que la finalité des sections STS est professionnelle avec des mises en situation ; le prolongement de la réflexion pédagogique vers les sections STS ne doit pas être seulement théorique mais tenir compte de cette orientation professionnelle.
- De comprendre l'articulation entre la partie écrite de l'épreuve de spécialité de terminale (étude de cas) et la partie orale (les études et le projet).

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique. Pourtant, la préparation mise en œuvre par plusieurs candidats va à l'encontre de ce principe et tend à imposer un modèle qui serait transférable quel que soit le thème à traiter, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. L'exposé ne traduit pas alors la réflexion personnelle du candidat et perd en authenticité.

Pour l'exploitation pédagogique d'une séquence...

- De présenter le plan de l'intervention, avec une introduction, une problématique et une conclusion.
- De travailler en profondeur les points de programmes proposés par le sujet avant d'élargir à d'autres points du programme ou de proposer des transversalités.
- De s'efforcer à intégrer les TIC dans le déroulement de la séquence.

En conclusion, le jury évalue l'exploitation d'un contenu mais l'absence de connaissances ne permet pas de bâtir une argumentation structurée. Trop peu de candidats réussissent à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Annexe 1 : sujet de l'épreuve d'admissibilité

Questions portant sur le champ du droit, de l'économie générale et du management des organisations

(Durée indicative : 2 heures)

Droit

Une décision de la Cour de cassation figure en annexe A-1.

- 1) **Cet arrêt fait référence aux pouvoirs dont dispose un employeur pour contrôler les fichiers informatiques** contenus dans l'ordinateur professionnel d'un salarié. Présenter l'étendue et les limites de ces pouvoirs.
- 2) Montrer que la position du droit positif français en la matière est l'expression d'un compromis entre les droits et libertés fondamentales de l'employeur d'une part, des salariés d'autre part.
- 3) L'arrêt mobilise la notion de présomption (terme souligné).
 - Définir les présomptions.
 - Indiquer quel a été leur rôle en l'espèce.
 - Justifier leur existence au regard des fonctions du droit.
- 4) Expliquer la réponse qu'apporte la Cour de cassation à la troisième branche du moyen.

Économie Générale

À partir de vos connaissances et des annexes A-2 et A-3, répondre aux questions suivantes :

- **Dans quelle mesure les NTIC peuvent-elles contribuer à la croissance économique ?**
- **Dans ce contexte, en quoi l'action des pouvoirs publics apparaît-elle requise ?**

Management des organisations

À partir de vos connaissances, répondre à la question suivante :

Les NTIC peuvent-elles faciliter la coordination au sein des organisations ?

ANNEXE A-1

Audience publique du MARDI 9 FEVRIER 2010 - N° de pourvoi : 08-45253 – Source : Légifrance.

[...] AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, a rendu l'arrêt suivant :

Sur le premier moyen :

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Lyon, 6 octobre 2008), que M. X..., qui était employé par l'association Relais jeunes Charpenne depuis le 1er octobre 1996, en dernier lieu en qualité de chef des services éducatifs, a été licencié le 20 septembre 2004 pour faute grave pour avoir notamment utilisé son poste informatique pour accéder à des sites [non autorisés] répertoriés dans ses favoris ;

Attendu que le salarié fait grief à l'arrêt d'avoir dit que son licenciement reposait sur une faute grave et de l'avoir débouté de sa demande d'indemnités à ce titre, alors, selon le moyen :

1°/ que les fichiers identifiés comme étant personnels sur l'ordinateur d'un salarié ne peuvent être consultés librement par l'employeur ; que la liste des favoris n'est pas un fichier mais une liste permettant l'accès à des sites, quelqu'en soit l'usage éventuel ; qu'en considérant que la liste de sites « favoris » internet sur son ordinateur dont la création, selon les juges du fond, « répond au but d'accéder plus rapidement à des fichiers d'utilisation fréquente » par leur créateur, constituait un fichier professionnel et pouvait donc être ouverte hors sa présence, la cour d'appel a violé les dispositions des articles 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 9 du code civil et L. 1121-1 du code du travail ;

2°/ que, sauf risque ou événement particulier, l'employeur ne peut ouvrir les fichiers identifiés par le salarié comme personnels contenus sur le disque dur de l'ordinateur mis à sa disposition qu'en présence de ce dernier ou celui-ci dûment appelé ; qu'en autorisant le technicien informatique sollicité par l'association Relais jeunes Charpenne à examiner le disque dur de son ordinateur pour y rechercher les connexions alors qu'il était absent et n'avait pas été dûment appelé, sans caractériser l'existence d'un risque ou d'un événement particulier, la cour d'appel a violé les articles 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 9 du code civil et L. 1121-1 du code du travail ;

3°/ que la preuve de la faute grave incombe à l'employeur ; que l'incertitude et le doute qui subsistent à la suite de la production d'éléments de preuve par l'employeur doivent nécessairement être retenus au détriment de celui qui a la charge de la preuve ; qu'en retenant qu'il n'existait aucune certitude quant à la date de création et à l'identité du créateur des sites « favoris » litigieux tout en les lui imputant, et en en déduisant la faute du salarié dans l'existence de cette liste, la cour d'appel a violé les dispositions des articles 1315 du Code civil, L. 1234-1, L. 1234-9 et L. 1235-1 (anciennement L. 122-6, L. 122-9 et L. 122-14-3) du code du travail ;

[...]

Mais attendu que les connexions établies par un salarié sur des sites internet pendant son temps de travail grâce à l'outil informatique mis à sa disposition par son employeur pour l'exécution de son travail sont **présumées** avoir un caractère professionnel, de sorte que l'employeur peut les rechercher aux fins de les identifier, hors de sa présence ; que l'inscription d'un site sur la liste des "favoris" de l'ordinateur ne lui conférant aucun caractère personnel, le moyen, qui ne tend, dans ses trois dernières branches, qu'à remettre en cause l'appréciation souveraine par les juges du fond des éléments de fait et de preuve qui leur étaient produits, n'est pas fondé pour le surplus ;

PAR CES MOTIFS [...] :

REJETTE le pourvoi [...]

Annexe A-2 : le rôle des technologies dans la croissance

Comprendre les mécanismes de la croissance économique reste l'un des défis majeurs auxquels est confrontée la théorie économique. Ce défi est d'autant plus important à relever que la période est marquée par l'émergence et le développement de technologies génériques perturbant l'ensemble du tissu économique. Ce défi théorique se double d'un défi politique : comment expliquer le déficit de croissance des grands pays de l'Union européenne quand les Etats-Unis et les pays émergents en Asie connaissent des taux de croissance parmi les plus élevés observés dans les économies de marché. Faut-il s'en tenir à dénoncer la défaillance des institutions et l'insuffisance des incitations à faire de la R&D qui en résulte tant du côté des entreprises que du côté des pouvoirs publics ? Ou bien ne convient-il pas plutôt d'avoir une approche plus large de l'innovation qui, loin de se réduire à la R&D, bouleverse l'ensemble des structures productives et appelle des formes actives de régulation ? La nouvelle théorie de la croissance s'inscrit dans cette dernière perspective. Elle a bénéficié des développements des modèles de concurrence imparfaite et introduit une référence essentielle à l'innovation source de destruction créatrice. Mais en même temps elle a révélé la nécessité d'explorer plus avant les relations entre innovation, concurrence et croissance. Alors qu'il est bien établi que les performances de l'économie dépendent de la croissance de la productivité dans les nouvelles industries, il est difficile de maintenir qu'elles sont déterminées seulement par les développements de la science et de la technologie, c'est-à-dire par le schéma incitatif associé à des institutions appropriées. La manière dont les technologies innovantes pénètrent l'ensemble de l'économie et les transformations de l'organisation industrielle qui s'ensuivent sont également des facteurs décisifs des performances obtenues.

Aussi est-il important de considérer que la croissance est indissociable du changement structurel. Découvrir la vraie nature de ce changement est un problème beaucoup plus vaste que d'analyser les changements de capacité technologique, en fait les changements affectant la seule activité de R&D. La difficulté d'analyser les mécanismes de la croissance est parfaitement illustrée par le paradoxe de la productivité aux termes duquel, suivant l'expression de Solow, les ordinateurs sont partout sauf dans les statistiques de la productivité. Ce que signifie ce paradoxe en première analyse c'est qu'il ne suffit pas d'introduire de nouvelles technologies pour obtenir des gains de productivité. Des problèmes de coordination entre acteurs existent, qui résultent des déséquilibres inhérents à l'innovation et qui se traduisent par une chute au moins temporaire de la productivité des firmes aussi bien que de l'économie globale. Dès lors, la dynamique des industries comme celle des populations composant ces industries constituent une dimension essentielle de la capacité d'une économie à capter les gains de l'innovation.

Jean-Luc GAFFARD, Dynamique Industrielle, Productivité et Croissance, Revue de l'OFCE, juillet 2006

Annexe A-3 : Selon un rapport de la Commission, l'économie numérique peut sortir l'Europe de la crise

Le rapport de la Commission européenne sur la compétitivité numérique publié aujourd'hui révèle que le secteur numérique européen a réalisé des progrès importants depuis 2005 : 56 % des Européens utilisent maintenant l'internet de façon régulière, 80 % d'entre eux le font en ayant recours à une connexion à haut débit (contre seulement un tiers en 2004), ce qui fait de l'Europe le numéro un mondial de l'internet à haut débit. L'Europe est le premier continent véritablement sans fil dans le monde, avec un nombre d'abonnés à un réseau de téléphonie mobile supérieur au nombre de citoyens (taux d'utilisation de 119 %). L'Europe peut même aller plus loin. Sa jeune génération, très férue de technologies numériques est en effet en train de jouer un rôle de premier ordre pour dynamiser la croissance et l'innovation. S'appuyer sur le potentiel de l'économie numérique est essentiel pour que l'Europe puisse durablement se remettre de la crise économique.

« L'économie numérique européenne dispose d'un formidable potentiel pour engendrer des profits considérables dans tous les secteurs, mais pour que cet avantage se traduise en croissance durable et en nouveaux emplois, les pouvoirs publics doivent montrer la voie à suivre en adoptant des stratégies coordonnées pour faire tomber les obstacles aux nouveaux services », a déclaré Mme Viviane Reding, membre de la Commission chargée de la société de l'information et des médias. « Nous devons saisir la chance qui se présentera lorsque, bientôt, une nouvelle génération d'Européens mènera le jeu sur le marché européen. Ces jeunes gens utilisent intensivement l'internet et sont également des consommateurs très exigeants. Pour que le potentiel économique de ces "natifs du numérique" s'exprime pleinement, nous devons faire en sorte que l'accès aux contenus numériques soit à la fois aisé et équitable. »

Le rapport publié aujourd'hui donne un aperçu des résultats de la politique de l'Union européenne menée pendant cinq ans par la Commission Barroso et qui consistait à promouvoir les dernières technologies de communication, les nouveaux services et réseaux ainsi qu'un contenu innovant pour les médias. [...]

Bien que la « génération numérique » paraisse réticente à mettre la main au porte-monnaie pour télécharger ou consulter en ligne des contenus comme des vidéos ou de la musique (33 % affirment ne pas être disposés à payer quoi que ce soit, ce qui représente le double de la moyenne de l'UE), ils sont en réalité, au sein de cette génération, proportionnellement deux fois plus nombreux que le reste de la population à avoir déjà payé pour ce type de service (10 % des jeunes utilisateurs contre 5 % de l'ensemble de la population de l'Union européenne). Ils sont également plus disposés à payer pour obtenir un meilleur service de qualité supérieure.

L'utilisation de l'internet va connaître une croissance soutenue avec l'entrée dans la vie active des « natifs du numérique » qui, de plus en plus, vont influencer et dominer les tendances du marché. Alors que les modèles d'activité traditionnels marquent le pas, les entreprises vont devoir offrir des services qui séduisent la prochaine génération de consommateurs, tandis que les législateurs vont devoir créer un cadre adéquat pour faciliter l'accès à de nouveaux contenus en ligne, tout en veillant à la rémunération des créateurs.

L'Europe doit également faire plus pour être compétitive au niveau mondial. Malgré les progrès réalisés, un tiers des citoyens de l'Union européenne n'ont jamais utilisé l'internet. Seuls 7 % des consommateurs ont déjà fait des achats sur un site situé dans un autre État membre. L'Europe reste à la traîne des États-Unis et du Japon en ce qui concerne les investissements de recherche et de développement dans le secteur des technologies d'information et de communication (TIC), des communications à haut débit et du développement de marchés innovants comme la publicité en ligne. Toute politique ambitieuse à l'échelle de l'Union européenne doit veiller à ce que chacun dispose d'une connexion internet à haut débit et à ce qu'il existe sur la toile un marché unique sur lequel les gens peuvent aisément avoir recours à des services transfrontaliers en ligne.

Les défis à venir pour l'Europe numérique sont évoqués dans une consultation publique lancée par la Commission aujourd'hui et qui se tiendra jusqu'au 9 octobre 2009. Il s'agit d'une première étape vers une nouvelle stratégie européenne des TIC que la Commission compte présenter en 2010 dans le cadre de la prochaine vague de l'agenda de Lisbonne.

<http://europa.eu>, Bruxelles, le 4 août 2009

Questions portant sur le champ des sciences de gestion et des techniques correspondant à l'option « comptabilité et finance »

(Durée indicative : 3 heures)

Les questions sont structurées en 4 dossiers indépendants prenant appui sur une situation d'entreprise

Présentation de l'étude

- Dossier 1 : Consolidation et évaluation
- Dossier 2 : Comptabilité financière et fiscalité
- Dossier 3 : Contrôle de gestion
- Dossier 4 : Analyse du système d'information

L'étude comporte les annexes suivantes :

- ANNEXE 1 Bilan de la SA LIV au 31/12/2010 (en valeurs nettes)
- ANNEXE 2 Opérations comptables courantes
- ANNEXE 3 Opérations comptables d'inventaire
- ANNEXE 4 Mémento comptable et fiscal
- ANNEXE 5 Opérations de décembre 2010 relatives à la TVA
- ANNEXE 6 Données relatives à la production et à la commercialisation des chocolats
- ANNEXE 7 Informations relatives à un projet d'investissement
- ANNEXE 8 Modèle conceptuel des données
- ANNEXE 9 Conditions commerciales de la filiale
- ANNEXE 10 Mémento SQL

Les annexes suivantes sont à rendre avec la copie dûment complétées :

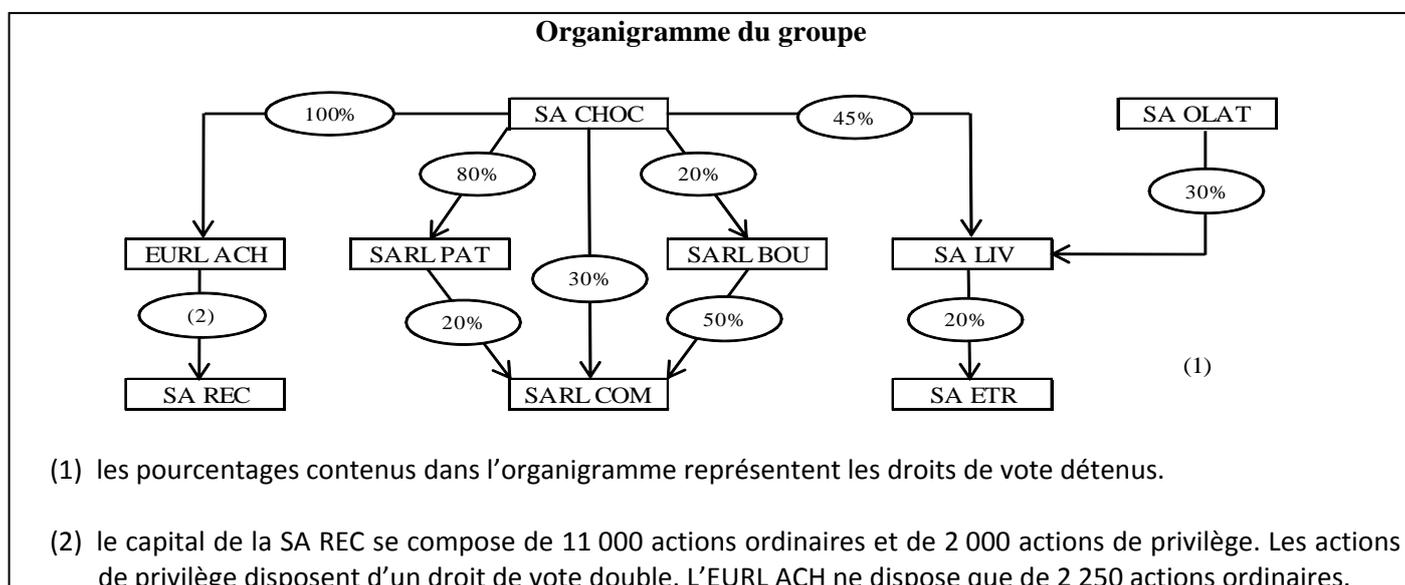
- ANNEXE A Étude du périmètre de consolidation
- ANNEXE B Étude de l'imposition des dividendes
- ANNEXE C Calcul de la TVA à décaisser pour le mois de décembre 2010
- ANNEXE D Représentation graphique de la zone d'acceptabilité des programmes de production.
- ANNEXE E Algorithme

Présentation

La société CHOC est à la tête d'un groupe industriel agroalimentaire. À l'origine, la société CHOC était une chocolaterie artisanale familiale. La forte croissance de l'activité de l'entreprise (près de 10% de croissance du chiffre d'affaires depuis plusieurs années) et sa stratégie de diversification dans les domaines de la pâtisserie et de la boulangerie ont occasionné des réorganisations successives. En effet, l'entreprise a décidé de transférer progressivement ses activités à des filiales qu'elle a elle-même créées ou reprises, voire à des sociétés dont elle détient des participations.

La société CHOC a ainsi constitué un groupe selon une logique propre : chaque filiale se concentre sur une activité spécifique et travaille avec les autres sociétés du groupe. Le groupe emploie 160 personnes et génère un CAHT de plus de 20 000 000 € chaque année. Ce groupe se compose :

- de 2 sociétés industrielles : la SARL PAT (activité de pâtisserie) et la SARL BOU (activité de boulangerie) ;
- de 2 sociétés de soutien : l'EURL ACH (qui gère l'approvisionnement du groupe) et la SA LIV (qui s'occupe de la logistique et de la distribution du groupe) ;
- de 3 autres sociétés : la SA REC (recherche et développement), la SARL COM (communication), la SA ETR (développement international).



Les comptes consolidés du groupe ont montré des économies substantielles grâce à cette organisation.

Afin de favoriser la performance de chaque filiale, chacune dispose d'un réel pouvoir de décision, consistant par exemple à pouvoir faire appel à des partenaires extérieurs au groupe si nécessaire. Alors que l'activité historique de l'entreprise était toujours exploitée par la société CHOC en 2009, son conseil d'administration a voté au cours de l'année 2010 d'achever la réorganisation du groupe en transférant cette activité « chocolaterie de luxe » à sa filiale PAT détenue à 80% et assurant déjà l'activité « chocolaterie classique ».

La société CHOC désire se concentrer uniquement sur des activités de soutien telles que la gestion financière et informatique du groupe (des prestations informatiques seront facturées aux filiales).

La société CHOC et l'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs exercices comptables au 31/12 de chaque année et sont soumises à l'IS. Toutes les opérations sont soumises à la TVA au taux normal (régime réel normal) et donnent droit à déduction.

Vous intervenez successivement dans les sociétés CHOC et PAT afin de résoudre des travaux suivants :

- Dossier 1 : Consolidation et évaluation
- Dossier 2 : Comptabilité financière et fiscalité
- Dossier 3 : Contrôle de gestion
- Dossier 4 : Analyse du système d'information

DOSSIER 1 : Consolidation et Évaluation

À partir de l'organigramme fourni dans la présentation du groupe :

- 1) Compléter l'annexe A relative à l'étude du périmètre de consolidation du groupe.**
- 2) Calculer le pourcentage d'intérêt détenu par la société CHOC dans la SARL COM.**
- 3) Expliquer pourquoi le pourcentage de contrôle peut être différent du pourcentage de détention du capital.**
- 4) Quelles sont les obligations de la SARL PAT en matière de présentation des comptes ?**

Dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe, le responsable comptable de la société CHOC vient d'obtenir les comptes annuels de la SA LIV. La société était en difficulté depuis sa création en 2008 mais le conseil d'administration de la société CHOC tient à soutenir sa filiale pour affirmer sa stratégie.

Grâce à l'annexe 1 :

- 5) Calculer l'actif net comptable de la SA LIV au 31/12/2010 sachant que la fiscalité différée sera exclue de l'analyse.**

DOSSIER 2 : Comptabilité financière et fiscalité

Le responsable du service comptable de la société CHOC a laissé certaines opérations en suspens et vous demande de procéder aux enregistrements comptables nécessaires pour l'exercice 2010.

Sur la base des annexes 2, 3, 4 et 5 :

- 1) Présenter toutes les écritures de l'année 2010 des opérations de l'annexe 2.**
- 2) Présenter les écritures d'inventaire des opérations de l'annexe 3.**
- 3) Indiquer le traitement fiscal des écarts de conversion actifs et des provisions pour perte de change en matière d'IS.**
- 4) Exposer les modalités d'imposition des dividendes chez le bénéficiaire en remplissant l'annexe B (la question se limite aux opérations concernant exclusivement des sociétés françaises).**
- 5) Calculer la TVA à payer au titre du mois de décembre 2010 (annexe C) grâce aux informations fournies dans l'annexe 5.**

DOSSIER 3 : Contrôle de gestion

Au cours de l'année 2010, la production de chocolats « luxe » a été transférée à la filiale PAT qui ne fabriquait que des chocolats de la gamme « classique ». La société PAT a pu augmenter ses capacités de production car le matériel racheté à la société mère en 2010 permet, comme le matériel existant, de fabriquer indifféremment les deux types de chocolats.

Malgré l'enthousiasme les résultats s'avèrent décevants pour les deux premiers mois. Si l'entreprise fabrique autant de chocolats de la gamme « classique » qu'auparavant elle n'arrive pas à fabriquer autant de chocolats « luxe » que la société CHOC avant le transfert de l'activité. La marge globale attendue sur les ventes de ces deux produits n'est pas à la hauteur des espérances. Le responsable de la production n'avait jamais géré les productions de deux produits différents sur une même ligne de production et s'aperçoit qu'il est nécessaire d'en repenser l'organisation. Il fait appel à vos services pour l'aider à optimiser le processus de production.

Sur la base de l'annexe 6 :

- 1) **Rechercher les programmes de production répondants aux contraintes (rendre l'annexe D, programmation linéaire).**
- 2) **Calculer la marge sur coût variable journalière optimale sans prendre en compte la possibilité de vendre des boîtes « composées ».**
- 3) **Vérifier la pertinence d'une production de boîtes « composées » (à l'optimum trouvé précédemment).**

L'obsolescence du matériel repris à la société mère pose le problème du renouvellement dès le début 2011. Un matériel a été présenté à l'entreprise et semble intéressant puisqu'au lieu de renouveler l'ensemble de l'appareil productif (trop coûteux), il ajoute des fonctionnalités à l'outillage existant pour améliorer ses performances.

À partir de l'annexe 7,

- 4) **Calculer les flux nets de trésorerie d'exploitation.**
- 5) **Calculer la VAN au taux de 15%.**
- 6) **Calculer une nouvelle VAN avec un taux de 15% en considérant que les flux seront réinvestis à 8%.**
- 7) **Donner une appréciation sur l'opportunité de l'investissement.**

Certaine de son autonomie de gestion, la société PAT a fait appel à un fournisseur hors groupe pour ses achats de cacao brut annuels. Le prix proposé permet à l'entreprise de faire une économie de 1 € par kg acheté, ce qui n'est pas négligeable pour la société compte tenu de la quantité annuelle nécessaire (53 tonnes de cacao brut).

Seule détentrice de l'EURL ACH (entreprise d'approvisionnement du groupe), la société CHOC a fait connaître son mécontentement car la société PAT représentait jusqu'à présent 50% de la marge de l'EURL. L'EURL présente désormais une marge de 80 000 €.

La société mère du groupe pense à redéfinir des prix de cession internes au groupe pour éviter ce type de désagréments.

- 8) **Identifier les incidences du choix de la société PAT de faire appel à un fournisseur extérieur au groupe.**
- 9) **Rechercher les arguments qui justifieraient l'autonomie totale de gestion des filiales.**

La société CHOC désire reprendre la maîtrise du système d'information pour l'ensemble du groupe dès 2011 en considérant notamment que la « relocalisation » du système informatique sera une source de réactivité et d'économie de coûts. La plupart des investissements réalisés au cours de l'année 2010 (serveur, postes de travail et logiciels) ont d'ailleurs été réalisés dans ce sens. Le système d'information ainsi développé assure la gestion de l'ensemble des activités commerciales et industrielles des filiales. En particulier, il doit permettre de s'assurer de la qualité de l'ensemble des produits vendus, quelle que soit l'origine du produit (filiale du groupe ou fournisseurs extérieurs). À partir d'une commande, il doit être possible de retrouver les différents ingrédients qui pourraient être mis en cause lors d'un problème de qualité. De même, lorsque le produit est acheté à un fournisseur pour être revendu, le fournisseur doit être identifié sans difficulté. Les fabricants auxquels le groupe CHOC fait appel pour certains produits, ont fait l'objet d'une sélection qui s'est appuyée sur des certificats afin de s'assurer que les produits sont d'un niveau de qualité compatible avec les objectifs des différentes filiales.

Travail demandé :**A - Interprétation du modèle conceptuel de données**

A1 : Un produit d'une commande peut-il être issu d'une production interne et externe ? Justifier la réponse.

A2 : Quelle est la signification de l'identification relative de l'entité INGREDIENTS vis-à-vis de l'entité FOURNISSEURS ?

A3 : Est-il possible d'identifier les fabricants qui ont été sollicités dans une commande donnée ?

A4 : Est-il possible de retrouver tous les produits dans lesquels un ingrédient a été incorporé ?

B - Exploitation de la base de données

À partir du modèle relationnel implanté dans une base de données relationnelles, répondre aux questions suivantes :

B1 : Quelle est la signification d'une contrainte d'intégrité référentielle déclarée entre CLIENT et COMMANDE ?

B2 : Formuler les requêtes exprimées en Structured Query Language permettant d'obtenir :

B2 a : le nombre de produits que comporte une commande

B2 b : tous les produits qui incorporent des fèves de chocolat

B2 c : tous les produits dans lesquels se retrouve le même lot d'ingrédient

C - Algorithme (annexe E à compléter et à rendre avec la copie)

Les filiales du groupe CHOC vendent à différents clients classés en deux catégories, « clients du magasin » et « clients vente à distance ».

Une filiale octroie des remises à ses clients en fonction des quantités achetées et de leur catégorie. Une fois cette remise sur quantité accordée (appelée remise 1), une remise générale (appelée remise 2) peut être octroyée si le montant total après la remise 1 satisfait les conditions indiquées au sein de l'annexe 9. Cette filiale souhaite réaliser un calcul automatisé de ses commandes « clients du magasin » et « clients vente à distance » en tenant compte des remises octroyées.

C1 : Établir le dictionnaire des variables (nom des variables, désignation, type) permettant de calculer les remises 1 et 2 et les montants nets correspondants.

C2 : Écrire l'algorithme qui permet de calculer et d'afficher la remise 1 pour chaque composite, la remise 2 ainsi que les montants nets de remise correspondants (compléter l'annexe E et la rendre avec la copie).

D – Evolution du système d'information.

Le modèle conceptuel présenté en annexe fait une distinction entre fabricants (auprès desquels les filiales achètent des produits qui seront revendus en l'état) et fournisseurs (auprès desquels les filiales achètent des ingrédients incorporés dans leur propre production). Or des fabricants peuvent être également des fournisseurs

D1 : quelles évolutions proposez-vous afin d'adapter le système d'information à cette règle de gestion ?

ANNEXE 1

Bilan de la SA LIV au 31/12/2010 (en valeurs nettes)

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement	1 200	Capital	100 000
Frais d'émission d'emprunt	300	Réserves	0
Immobilisations corporelles (1)	150 000	Résultat	-60 000
Stocks	3 000	Report à nouveau	-81 000
Créances	37 700	Subvention d'investissement	6 000
Disponibilités	800	Emprunts	100 000
		Dettes rattachées à des participations	50 000
		Dettes fournisseurs	35 000
		Dettes diverses	43 000
TOTAL	193 000	TOTAL	193 000

(1) Parmi ces immobilisations un terrain a une valeur réelle de 60 500 € alors qu'il apparaît au bilan pour 50 000 €.

ANNEXE 2 : Opérations comptables courantes

a) Cession du matériel de production / acquisition de titres

La société CHOC a cédé le matériel industriel permettant la fabrication des chocolats « luxe » pour une valeur de 20 000 € HT à la SARL PAT. Totalement amorti comptablement depuis plusieurs années, ce matériel avait été acquis pour 500 000 € HT et avait fait l'objet d'un amortissement fiscal (dégressif) sur une durée plus courte.

L'entreprise n'a reçu que le paiement de la TVA puisque la filiale a financé cet investissement par une augmentation de capital dont les titres ont été souscrits par la société mère.

La cession est intervenue le 10/04/2010 et la souscription des titres le 15/04/2010.

Aucune écriture comptable n'a encore été enregistrée.

b) Acquisition de matériels informatiques en Espagne :

La société a reçu un serveur de données et 5 postes de travail le 22/04/2010 commandés en mars. La négociation avec le fournisseur espagnol a permis d'obtenir une remise globale de 5% puis un escompte de 2% sur des prix bruts de 10 000 € HT pour le serveur et de 1 300 € HT pour chaque poste de travail. 478,50 € HT de frais de transport apparaissent sur la facture du fournisseur espagnol.

Le numéro intracommunautaire de la société CHOC a été communiqué au fournisseur espagnol.

L'entreprise avait payé et enregistré un acompte de 1 000 € en mars 2010.

Le paiement du solde a lieu le jour de la livraison (facture concomitante) par virement bancaire.

L'entreprise vous demande de séparer le serveur des postes informatiques dans les comptes.

ANNEXE 3 : Opérations comptables d'inventaire

a) Acquisition d'un logiciel :

Un logiciel destiné à la mise en place d'un réseau pour le groupe a été acquis le 16/05/2010 pour un coût de 3 000 € HT. L'écriture d'acquisition a été correctement enregistrée et la mise en service a eu lieu le 20/05/2010.

L'amortissement comptable est prévu sur une période de 5 ans selon le mode linéaire. L'entreprise souhaite bénéficier de l'amortissement fiscal exceptionnel sur 12 mois.

b) Créances et dettes :

État des créances et dettes particulières 31/12/2010		
Compte	Valeur	Observations de l'entreprise
416	4 186 € TTC	Dépréciée à hauteur de 50% au 31/12/2009, l'entreprise estime que le risque de non recouvrement est de 2 000 € au 31/12/2010. Aucun règlement n'est intervenu en 2010 sur cette créance.
267	50 000 € TTC	Cette créance sur la filiale de distribution fait l'objet d'un abandon à caractère financier au 31/12/2010 compte tenu de sa situation nette négative à cette date (- 26 000 €). L'entreprise vous indique que seule la partie déductible fiscalement sera enregistrée en charges.
401002	À déterminer	L'entreprise a acheté des matières premières aux Etats-Unis pour un montant de 36 000 \$. Aucun règlement n'a encore eu lieu. Le cours du dollar américain est passé de 1\$ = 0,70 € lors de l'acquisition à 1\$ = 0,81 € à la date de clôture.
401043	50 712,25 €	Le cacao acheté au cours de l'année au fournisseur indonésien doit faire l'objet d'un paiement intégral au début de l'exercice 2011. Le total facturé par le fournisseur est de 534 000 000 IDR (taux de conversion moyen : 1 € = 10 530 IDR). Au 31/12/N, 1 € = 8 520 IDR mais l'entreprise s'était prémunie contre une éventuelle hausse de la monnaie Indonésienne en souscrivant une option sur devises. Cette option assure à l'entreprise la possibilité d'acheter 9 240 IDR avec 1 € à l'échéance du règlement.

c) Litige :

Un salarié a assigné l'entreprise devant le tribunal des prud'hommes au cours de l'exercice 2010 car il estime avoir fait l'objet d'un licenciement abusif. Le transfert de l'activité de production de chocolats de luxe à une des filiales du groupe a selon lui entraîné une modification substantielle de son contrat de travail. Refusant sa nouvelle affectation, il a été licencié en 2010.

L'entreprise pense que le risque de devoir payer 20 000 € d'indemnités est probable au 31/12/2010. En février 2011, pendant les débats au tribunal, l'entreprise a vraisemblablement convaincu les juges et l'avocat affirme que le procès sera gagné.

L'arrêté des comptes 2010 de l'entreprise se situe fin mars 2011, la décision n'est pas encore rendue à cette date et aucune écriture relative à ce litige n'a été comptabilisée.

ANNEXE 4 : Mémento comptable et fiscal

Abandon de créance :

La situation nette de la société bénéficiaire est négative et devient positive après l'abandon de créance à caractère financier : La partie de l'abandon qui correspond à la situation nette négative est totalement déductible. La partie de l'abandon correspondant à la situation nette positive est déductible à hauteur de la fraction du capital appartenant aux autres associés. En effet, l'augmentation de la valeur des titres au bilan de la société qui consent correspond à la situation nette positive pour la part détenue. Cette part est considérée comme un supplément d'apport, non déductible fiscalement (enregistrée dans le compte de titre concerné).

Créances et dettes en devises :

Art. 342-5 PCG ; « Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures [...]

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve des dispositions particulières de l'article 342-6. »

Art. 342-6 PCG ; « Lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence. »

Évènements postérieurs à la clôture

Selon le code de commerce : « Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes. »

Évènements ayant un lien direct et prépondérant avec l'exercice clos	Évènements sans lien direct et prépondérant avec l'exercice clos
Il s'agit d'évènements qui confirment ou infirment une situation qui a pris naissance avant la clôture de l'exercice et qui fournissent des informations complémentaires sur l'évaluation des actifs et passifs à la clôture de l'exercice.	Il s'agit d'évènements qui résultent d'une situation ayant pris naissance après la clôture de l'exercice.
Il n'y a aucun traitement spécifique dans le sens où ces informations permettent d'ajuster les éventuelles estimations à la clôture d'un exercice.	Aucune écriture comptable ne doit être enregistrée. Si ces évènements sont susceptibles de compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise, une information en annexe est nécessaire.

ANNEXE 5 : Opérations de décembre 2010 relatives à la TVA

Information : les N° d'identification intracommunautaires sont toujours régulièrement communiqués.

Opérations du mois de décembre 2010	Montants HT
Ventes de chocolats à des particuliers.	11 000 €
Ventes de chocolats à une entreprise belge pour ses cadeaux de fin d'année. La facture et la livraison sont intervenues pendant le mois mais le client n'a pas encore réglé sa dette.	560 €
Distribution de chocolats aux salariés pour les fêtes de fin d'année.	1 500 €
Achats de fournitures en suisse.	780 €
Facture d'entretien de la chaudière du siège social. La facture porte la mention « TVA sur les débits ».	290 €
Facture de réparation du véhicule de direction (Audi A5). Aucune mention particulière n'apparaît sur la facture.	1 450 €
Paiement de l'installation d'un distributeur de boisson dans les bureaux de l'entreprise. L'installation et la facturation ont eu lieu en novembre. Le prestataire a opté pour les débits.	640 €
Réception de la facture concernant l'achat de mobilier de bureau en Allemagne. Le mobilier a été livré en octobre.	3 550 €
Paiement d'une facture de prestation de service ne portant pas la mention « TVA sur les débits ». Cette prestation de service (travaux de peinture) a été achevée et facturée en novembre.	5 100 €
Cession d'un véhicule de tourisme à une entreprise du bâtiment.	7 000 €

ANNEXE 6 : Données relatives au processus de production quotidien des chocolats

Étapes du processus	Description / contrainte	Chocolats « LUXE »	Chocolats « CLASSIQUE »
Transformation du cacao	Le cacao brut est transformé dans des machines spéciales qui traitent au maximum 200 kg de cacao brut. Il y a systématiquement 4% de perte entre le cacao brut et le cacao transformé.	Un seul chocolat sorti de cette étape contient 50% de plus de cacao transformé qu'un chocolat « CLASSIQUE »	Un seul chocolat sorti de cette étape nécessite 16g de cacao transformé
Confection des chocolats	Cette étape nécessite une main d'œuvre très spécifique afin de démouler et de finir la confection des chocolats. L'entreprise dispose de 2 salariés compétents qui travaillent 5H par jour chacun dans cette étape.	Un seul chocolat nécessite 7,5 secondes de MOD.	En une heure, un salarié peut confectionner 1 800 chocolats

Données relatives à la commercialisation quotidienne des chocolats

Types de chocolats		Chocolats « LUXE »	Chocolats « CLASSIQUE »
Contraintes de marché		4 000 chocolats	13 000 chocolats
Marge sur coût variable unitaire	Vente à l'unité (1)	1 €	0,5 €
	Vente par boîtes de 32 (2)	40 €	20 €
	Vente de boîtes composées (3)	27 €	

(1) L'entreprise dispose d'un point de vente à l'unité qui peut écouler jusqu'à 100 chocolats de chaque type chaque jour.

(2) Dans ce cas, les boîtes ne contiennent que des chocolats de même type.

(3) Dans ce cas, les compositions correspondent à des boîtes de 32 chocolats mélangés (25% de chocolats « LUXE » et 75% de chocolats « CLASSIQUE »).

Aucun chocolat n'est perdu : dès lors qu'une boîte ne peut être entièrement remplie, les chocolats sont vendus à l'unité (dans le respect des capacités d'écoulement).

ANNEXE 7 : informations relatives à un projet d'investissement

Après étude du processus de production le fournisseur transmet les informations suivantes :

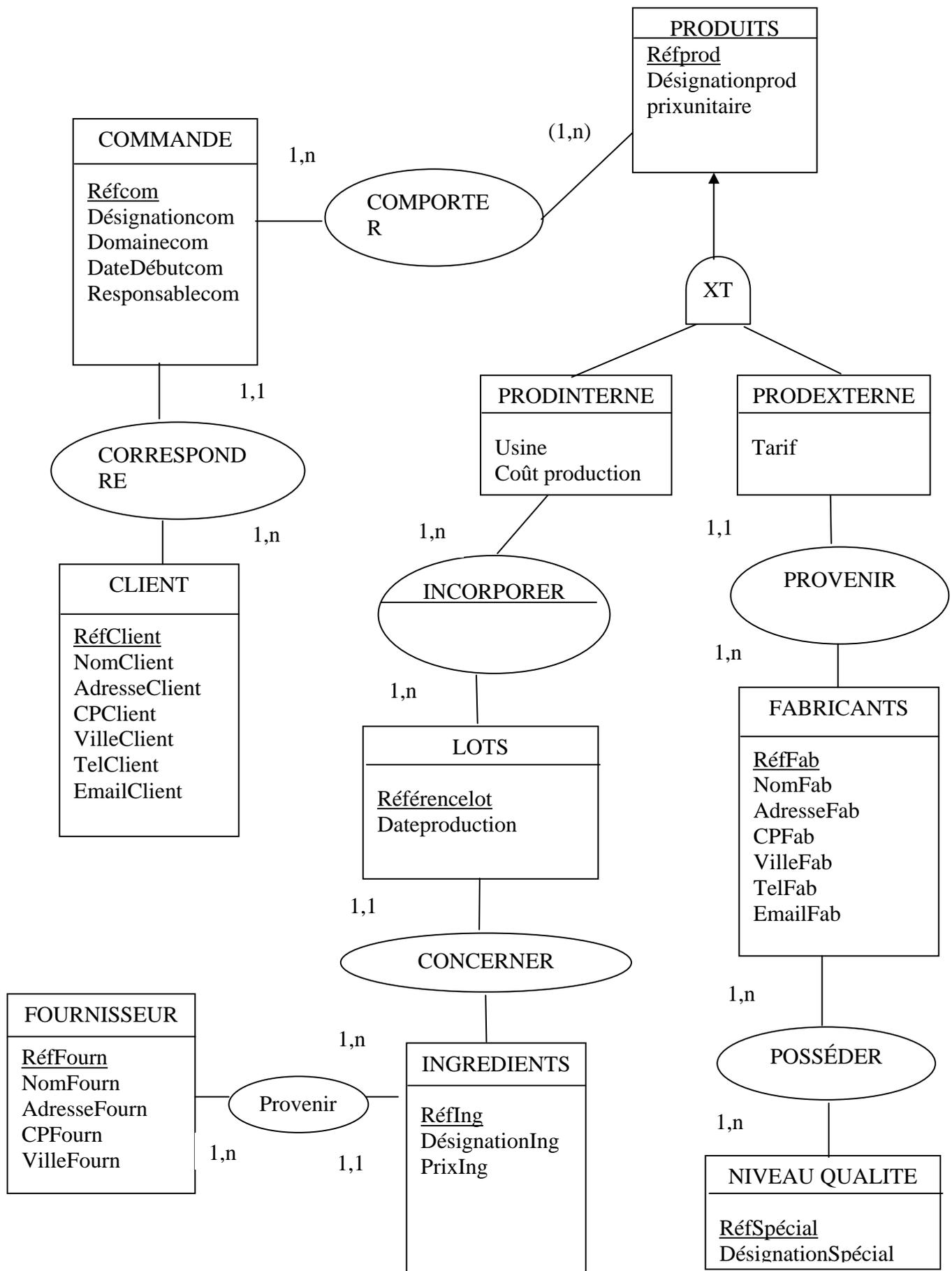
- coût d'acquisition du matériel = 200 000 € HT payable à la livraison début 2011.
- frais de formation du personnel : 3 000 € HT à engager en début de chaque exercice.
- durée de vie : 3 ans
- amélioration de la marge sur coût variable : l'investissement permettrait d'économiser 0,05 € par chocolat LUXE et 0,02 € par chocolat CLASSIQUE fabriqué.
- augmentation du rendement : la capacité de production augmente de 5% par an à partir de la 2^{ème} année d'exploitation, et ce pour chaque type de chocolat fabriqué. Les prévisions sont les suivantes :

2011		2012		2013	
LUXE	CLASSIQUE	LUXE	CLASSIQUE	LUXE	CLASSIQUE
800 000	2 200 000	840 000	2 310 000	882 000	2 425 500
Total :	3 000 000	Total :	3 150 000	Total :	3 307 500

L'entreprise vous informe :

- que l'investissement serait financé à 100% par un emprunt au taux annuel de 10%, souscrit dès l'investissement et remboursable in fine au terme de la durée de vie de l'investissement.
- qu'elle décide d'amortir cet investissement en fonction des unités produites pour améliorer l'image fidèle de ses comptes.
- que les variations de BFR seront négligées car elles sont jugées non significatives.
- que son taux d'imposition restera stable à 33,1/3% et qu'elle est certaine d'être globalement bénéficiaire chaque année grâce à des activités annexes.

ANNEXE 8 : Modèle conceptuel des données



ANNEXE 9 : CONDITIONS COMMERCIALES DE LA FILIALE

Remise 1 : pourcentage de remise spécifique à chaque catégorie de client accordée en fonction des quantités achetées de chacun d'entre eux. Le pourcentage de remise est appliqué sur le total avant remise à savoir Quantité x Prix. Ce pourcentage de remise est appliqué sur chaque tranche des quantités ci-dessous identifiées.

Remise 1 : Pourcentage de remise en fonction de la quantité achetée			
Désignation des clients	Pour une quantité achetée < 100	Pour la partie de quantité achetée comprise entre 100 et 180	Pour la partie de quantité achetée > 180
Magasin	0%	2%	4%
A distance	0%	3%	6%

Remise 2 : remise générale accordée sur le total des achats des deux composites après la remise 1.

Remise 2 : Pourcentage de remise en fonction du montant après remise 1			
Montant après remise 1	< 200 €	entre 200 et 500 €	> 500 €
Pourcentage à appliquer sur la totalité du montant net après remise 1	0%	3 %	5%

ANNEXE 10 MEMENTO SQL

Syntaxe générale	SELECT... FROM... WHERE... GROUP BY... HAVING... ORDER BY...
-------------------------	--

Projection	SELECT [DISTINCT] expr1 [AS nom1], expr2 [AS nom2],... FROM table1 [alias1], table2 [alias2],...
Restriction	WHERE expr1 = / < / > / <= / >= expr2
	WHERE expr1 BETWEEN expr2 AND expr3
	WHERE expr1 [NOT] LIKE chaîne1
	WHERE expr1 [NOT] IN (expr2, expr3, ...)
	WHERE expr1 IS [NOT] NULL AND / OR prédicat
Jointures naturelles	SELECT expr1, expr2,... FROM table1, table2 WHERE table1.champ1 = table2.champ2

Fonctions date	renvoie la date du jour renvoie le mois sous forme de nombre entier compris entre 1 (janvier) et 12 (décembre) renvoie l'année sous forme de nombre entier compris entre 1900 et 9999 (exemple : <i>YEAR</i> ("25/04/2010") = 2010)
-----------------------	---

Agrégats	SELECT [expr1], ..., SUM (expr2) [AS nom2]
	SELECT [expr1], ..., MAX (expr2) [AS nom2]
	SELECT [expr1], ..., MIN (expr2) [AS nom2]
	SELECT [expr1], ..., AVG (expr2) [AS nom2]
	SELECT [expr1], ..., COUNT (*) [AS nom2]
Regroupement	GROUP BY expr1, expr2,...
	HAVING prédicat
Classement	ORDER BY expr1 [ASC / DESC], expr2 [ASC / DESC],...

Intersection	WHERE table1.champ1 IN (SELECT table1.champ1 ...);
Différence	WHERE table1.champ1 NOT IN (SELECT table1.champ1 ...);
Union	Requête 1
	<i>UNION</i>
	Requête 2

ACTIONS SUR LES TUPLES

Suppression	DELETE FROM TABLE 1 WHERE Prédicat ;
Insertion	INSERT INTO table [(champ1, champ2,...)] VALUES (val1, val2,...) ;
	INSERT INTO table [(champ1, champ2,...)] <i>Requête</i>
Mise à jour	UPDATE table SET champ1 = expr1, champ2 = expr2,... WHERE prédicat

Tout élément entre crochets est facultatif.

ANNEXE A (à rendre avec la copie) : Étude du périmètre de consolidation

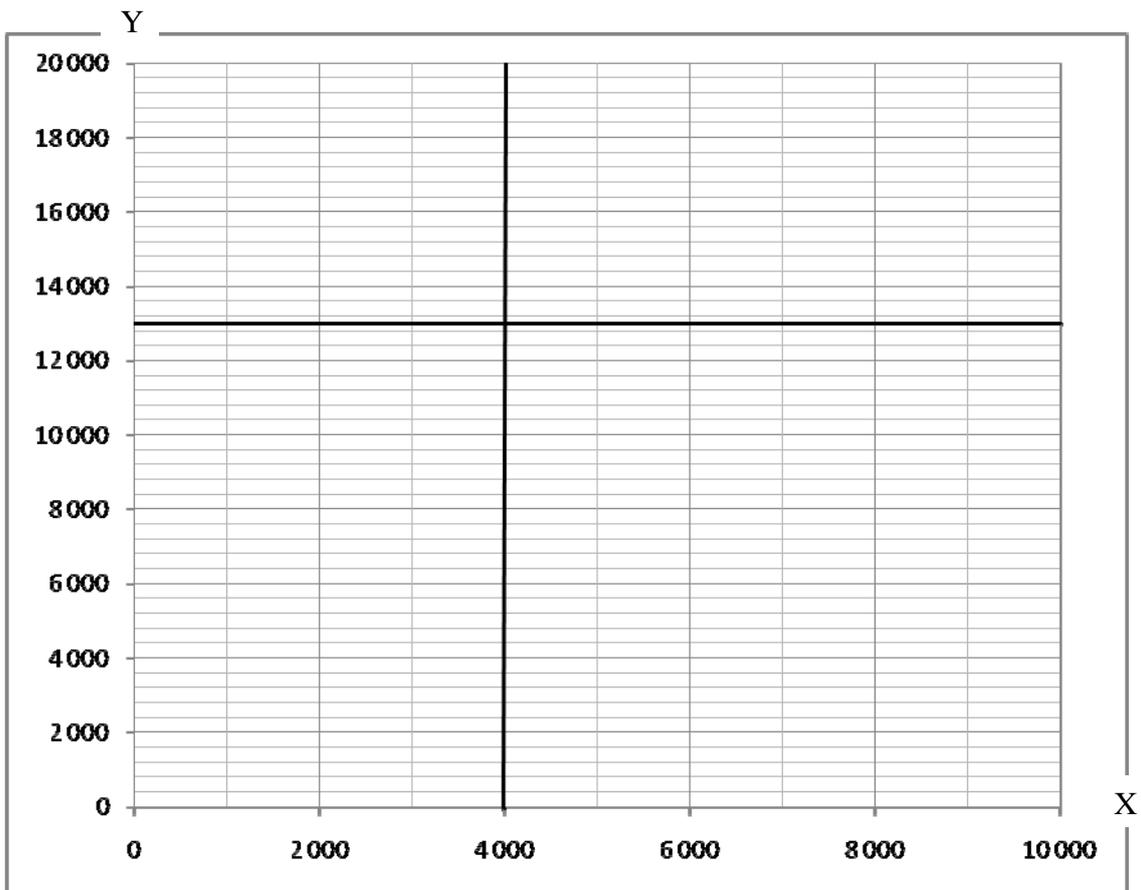
Sociétés	% de contrôle de la SA CHOC			Type de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total		
EURL ACH					
SARL PAT					
SARL BOU					
SA LIV					
SA REC					
SARL COM					

ANNEXE B (à rendre avec la copie) : Étude de l'imposition des dividendes

Imposition des dividendes		Société percevant les dividendes	
		Soumise à l'IS	Soumise au régime des BIC
Société versant les dividendes	Soumise à l'IS		
	Soumise au régime des BIC		

ANNEXE D (à rendre avec la copie)

Représentation graphique de la zone d'acceptabilité des programmes de production.



X = Nombre de chocolats « LUXE » fabriqués quotidiennement

Y = Nombre de chocolats « CLASSIQUE » fabriqués quotidiennement

ANNEXE E ALGORITHME (à rendre avec la copie)

Question C2

DÉBUT

